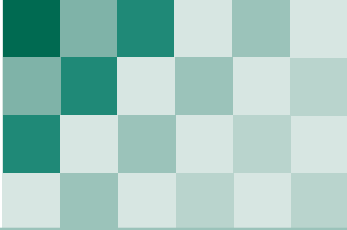


French

**Service
logement**

10

Logement d'urgence



La municipalité d'Hackney a le devoir de fournir un logement d'urgence aux sans-logis et aux personnes dans le besoin, attendant que l'on remplisse les documents sur leur situation de sans-logis, ainsi qu'aux personnes en attente d'un logement temporaire plus décent.

La municipalité possède trois types de logement d'urgence :

- n Des foyers fournis et gérés par la municipalité ou par un propriétaire privé ou un agent ;
- n Des hôtels gérés par des propriétaires privés ;
- n Des hébergements tenus et gérés par des hôteliers, pas dans des hôtels, mais plutôt dans des maisons et des appartements à part, appelés parfois "annexes" du foyer.

Ces différents types de logement constituent tous des solutions à court terme destinées à n'accueillir des gens que pendant quelques semaines, non pas quelques mois. Occasionnellement, les ménages pourront prolonger leur séjour, soit parce que les enquêtes menées par la municipalité prennent plus de temps, soit parce que la taille ou le type de logement demandé à long terme n'est pas disponible. Les foyers plus nombreux devront donc attendre plus longtemps. Les familles avec enfants ne sont pas placées dans des "bed and breakfast" et cela depuis mai 2003.

LOGEMENT D'URGENCE : DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Q Quand pourrais-je obtenir un logement d'urgence ?

A Si vous êtes sans logement, le jour même où vous venez demander de l'aide à la municipalité et que ses agents ont des raisons de croire que vous êtes prioritaire.

Q Que se passe-t-il ensuite ?

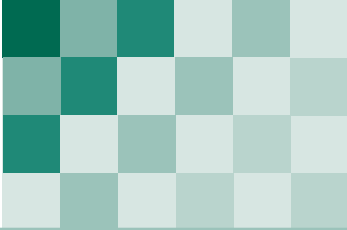
A Une fois que nous vous aurons trouvé un logement d'urgence qui vous convienne, nous vous indiquerons le lieu et la date de votre emménagement. Vous serez accueillis par un membre de notre équipe qui remplira les papiers et veillera à ce que vous compreniez ce que vous pouvez attendre de l'équipe et quels sont vos droits et responsabilités.

Q A quoi ressemblera l'hébergement ?

A En général, vous aurez une chambre et il se peut que vous ayez à partager les toilettes, la salle de bain et la cuisine. Nous ne fournissons pas les draps, les récipients, les casseroles ou la vaisselle. Vous aurez votre propre espace cuisine et votre réfrigérateur.

Q Comment payer mon loyer ?

A Avant de s'occuper de votre logement d'urgence, un membre du service logement vous aidera à remplir une demande d'aide au logement. Vous devrez présenter une pièce d'identité, un justificatif de revenu et votre numéro d'assurance (National Insurance); cela nous aidera à évaluer vos droits rapidement. Une fois que vous aurez accepté votre logement d'urgence, un numéro de compte locataire vous sera donné et une carte de locataire vous sera envoyée sous 6 semaines. En attendant, vous pourrez téléphoner au 0208 356 5710 pour obtenir plus de détails sur votre numéro de compte locataire qui vous permettra de payer au guichet des bureaux municipaux de Stoke Newington ou à l'hôtel de ville de Hackney, Reading Lane. Une fois que vous aurez reçu votre carte, vous pourrez l'utiliser dans toutes les postes ou à tous les guichets.



Pour plus d'informations, demandez un exemplaire de notre brochure "Payer le loyer d'un logement temporaire", qui explique comment notre équipe du logement temporaire et des revenus vous aidera.

Q Combien de temps devrais-je y rester ?

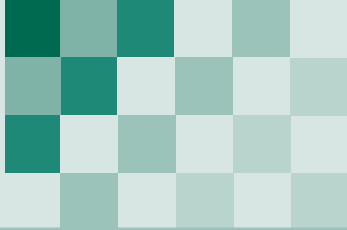
A Vous résiderez dans un logement d'urgence jusqu'à ce que la municipalité ait pris une décision quant à votre demande de statut de sans-logis. Vous recevrez la décision par écrit.

Si votre demande est acceptée, notre équipe commencera à vous chercher un autre logement. Celui-ci risque également d'être temporaire mais il sera indépendant et à plus long terme.

Nous essayons de déplacer les foyers de sans-logis "acceptés" hors des logements d'urgence en 6 semaines à compter de la date de la lettre de décision concernant leur statut de sans-logis.

Q Quelles sont les responsabilités dont vous parlez ?

- n Vous devrez vivre dans le logement que nous vous fournissons. Si vous devez vous déplacer pour une quelconque raison, vous devrez nous en avvertir. Le cas échéant, nous en déduirons que vous n'en avez plus besoin.
- n Vous devez payer le loyer et les charges à temps. Si vous percevez une aide au logement qui couvre la totalité du loyer, vous devrez payer vous-même les charges pour le chauffage et autres.
- n Vous êtes responsable de l'entretien et du rangement de votre chambre
- n Vous ne devrez ni abîmer ni sous-louer le logement. Vous n'y pratiquerez ni n'y ne permettrez qu'on y pratique des activités illicites.
- n Vous serez un voisin respectueux et ne créerez d'ennuis ni de problèmes à quiconque.
- n Vous traiterez l'équipe avec respect et courtoisie.
- n Désolé, mais ne nous pouvons pas accepter les animaux.

- 
- Q On attend beaucoup de moi, que puis-je attendre de vous?
- n Nous veillerons à votre santé et à votre sécurité, vous traiterons avec professionnalisme, respect et courtoisie.
 - n Nos agents présenteront une pièce d'identification lorsqu'ils vous rendront visite.
 - n L'immeuble sera nettoyé et entretenu tous les jours de la semaine.
 - n Nous répondrons à vos urgences sous 40 minutes et vérifierons les réparations en 24 heures.
 - n Nous vous fournirons un service facilement accessible 24 heures / 24 qui répondra à toutes vos urgences quel que soit le moment de la journée ou de la nuit et même les jours fériés.
 - n En cas d'urgence, vous pourrez nous contacter au 0208 356 2300 de 20 h à 8 h.

Q Est-ce que quelqu'un veillera à ce que tout aille bien ?

A Si vous résidez dans un foyer, le gérant du foyer devra inspecter votre chambre au moins une fois par semaine afin de confirmer que vous l'utilisez, pour s'assurer que vous allez bien et pour faire un contrôle de sécurité et sanitaire. Le gérant du foyer frappera deux fois à votre porte avant d'entrer dans votre chambre, mais entrera et vérifiera votre chambre en votre absence.

Si vous êtes dans un autre type de logement d'urgence, l'hôtelier ou un administrateur délégué vous rendra visite toutes les semaines et un agent de la municipalité passera également toutes les 4 à 6 semaines pour évaluer votre situation et confirmer que vous habitez toujours les lieux. Attention : ces inspections sont faites sans préavis.

Q Que pouvez-vous faire d'autre pour m'aider ?

A Nous pouvons vous aider à demander des aides, trouver une école pour vos enfants, vous enregistrer auprès d'un médecin et trouver les spécialistes dont vous pourriez avoir besoin.

Nous pouvons assurer le lien entre vous et votre assistante sociale et nous essayerons de vous trouver un endroit proche de votre famille, de votre lieu de travail, de vos écoles, ou d'équipements collectifs si vous le souhaitez.



Q Que faire si la municipalité refuse ma demande de statut de sans-logis ?

A On vous demandera de quitter votre logement d'urgence mais vous pourrez prendre rendez-vous avec un conseiller en logement qui tentera de vous aider à trouver un autre logement. Si vous avez des enfants, nous vous aiderons à prendre rendez-vous avec les services sociaux afin que vous puissiez discuter des options qui vous sont offertes.

Q Que faire une fois que ma demande de statut de sans-logis a été acceptée par la municipalité ?

A Cela signifie que nous pouvons faire progresser votre situation. Les détails vous concernant sont inscrits dans notre ordinateur et vous aurez la possibilité d'avoir accès à un nouveau logement dès que possible. Cela pourra devenir votre logement permanent ; si vous avez une famille, ce logement restera temporaire mais plus convenable en attendant un autre logement.

Si nous sommes en mesure de vous fournir un logement permanent, nous ferons notre possible pour répondre à toutes les exigences essentielles recommandées par notre conseiller médical. Cependant, il y a une importante pénurie de chaises roulantes et de maisons aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ce qui nous empêche continuellement d'aider correctement les personnes qui ont besoin de ce type de logement.

Si vous avez d'autres questions non évoquées dans cette brochure, n'hésitez pas à nous contacter, à l'Unité d'hébergement d'urgence au 0207 275 0188 pendant les heures de bureau.

If you would like to find out what this document says please put a tick in the box and put your name, address and phone number at the bottom of this page and return it to the address below.

Bu belge'nin içeriğinin açıklamasını istiyorsanız lütfen bu kutuyu işaretleyin, adınızı, adresinizi ve telefon numaranızı bu sayfanın altındaki boş yerlere yazın, ve sayfayı aşağıdaki adrese gönderin. (Turkish)

Haddii aad jaceehahay in aad ogaato waxa warqadan laguugu sheegaayo, Fadlan waxa aad caleamadisaa Sanduuqan oo waxa aad Magacaaga, Adirayskaaga iyo Telfoon Lambarkaaga aad ku qortaa xagga hoose ee boggan, oo ku soo celi markaas Adirayskan xagga hoose ku qoran. (Somali)

如果你想知道这份文件的详细内容，请在格子里 刷一下。在本页下面写下你的名字、地址和电话号码并寄到下面的地址。(Chinese)

Nếu quý vị muốn tìm hiểu tài liệu này nói điều gì xin đánh dấu vào ô và ghi tên, địa chỉ và số điện thoại của quý vị vào cuối trang này và gửi về địa chỉ dưới đây. (Vietnamese)

এই নথিতে কি লেখা আছে সে সম্পর্কে যদি আপনি জানতে চান অনুগ্রহ করে সাধের বাক্সে চিহ্ন দিন। তারপর পাতাটির নিচে আপনার নাম, ঠিকানা এবং টেলিফোন নাম্বার লিখে নিম্নলিখিত ঠিকানায় ফেরৎ পাঠান। (Bengali)

જો તમને આ દસ્તાવેજ શું જણાવે છે તે વિષે માહિતી એટલી હોય તો મહેરબાની કરીને બોક્સમાં નિહાળી કરી અને આ પાનાના અંતમાં તમારું નામ, સરનામું અને ટેલિફોન નંબર આપી અને તેને નીચે સરનામે સ્થાના કરાવો. (Gujarati)

ਜੇ ਤੁਸੀਂ ਜਾਣਨਾ ਚਾਹੁੰਦੇ ਹੋ ਕਿ ਇਹ ਸਮਰਾਜ਼ੇਸ਼ ਕੀ ਕਹਿੰਦਾ ਹੈ ਤਾਂ ਕਿਰਪਾ ਕਰਕੇ ਖਾਣੇ ਵਿਚ ਠੀਕ ਠੀਕ ਮਾਰ ਅਤੇ ਆਪਣਾ ਨਾਂ, ਪਤਾ ਅਤੇ ਫੋਨ ਨੰਬਰ ਇਸ ਖੱਤੇ ਦੇ ਥੱਲੇ ਲਿਖੋ ਅਤੇ ਇਸ ਨੂੰ ਹੇਠ ਦਿੱਤੇ ਪਤੇ 'ਤੇ ਵਾਪਸ ਭੇਜ ਦਿਓ। (Punjabi)

Si vous désirez connaître le contenu de ce document, veuillez cocher la case et indiquer votre nom, adresse et numéro de téléphone au bas de cette page et la renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessous. (Français)

Si desea saber de lo que trata este documento, ponga una señal en el recuadro y escriba su nombre, dirección y número de teléfono al final de esta página y envíala a la dirección que se indica abajo. (Spanish)

اگر آپ یہ جاننا چاہتے ہیں کہ دستاویز میں کیا لکھا ہے تو براہ کرم باکس میں ایک ٹیکہ لگائیں اور اپنا نام، پتہ اور فون نمبر اس صفحے کے نیچے لکھیں اور اسے نیچے دیئے ہوئے پتے پر واپس بھیج دیجئے۔ (Urdu)

**A renvoyer à : Margaret Ryder, (brochure 10) Housing Department
Christopher Addison House, 72 Wilton Way, London E8 1BJ**

Nom :	_____
Adresse :	_____ _____
Numéro de téléphone :	_____
Email :	_____